

Bachelier en management de la logistique

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél : +32 (0) 64 23 76 23

Fax : +32 (0) 64 23 76 33

Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Transport et expédition II			
Code	ECLG2B22TRA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Elodie NUOTATORE (elodie.nuotatore@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette Unité d'Enseignement fait suite à l'Unité *Transport et expédition I* et vise à approfondir les connaissances de l'étudiant.e en matière de transport, en portant un focus particulier sur l'étude du transport aérien et ferroviaire. Ce cours offre une approche complète sur la gestion et la planification des opérations associées à ces modes de transport ainsi que les processus qui y sont associés, leurs spécificités, les techniques et les outils utiles à leur maîtrise.

Une attention sera également portée sur l'évolution des politiques européennes en matière de transport et l'évolution des enjeux tels que la logistique urbaine.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu et s'adapter à son évolution**

- 1.1 Travailler tant en autonomie qu'en équipe éventuellement multidisciplinaire dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles en y intégrant les enjeux liés au développement durable

Compétence 2 **Communiquer, écouter, informer, conseiller les acteurs tant en interne qu'en externe**

- 2.2 Adapter ses techniques de communication, son vocabulaire à l'interlocuteur quel qu'il soit
- 2.3 Comprendre les attentes et besoins de son interlocuteur

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au domaine des transports et logistiques**

- 3.1 Respecter les règles juridiques, douanières et administratives liées à l'approvisionnement, l'expédition et l'entreposage
- 3.4 Optimiser les opérations logistiques
- 3.5 Identifier, sélectionner et assurer le suivi des prestataires des services

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**

- 4.3 Prendre en compte les dimensions économiques, financières et environnementales dans les analyses et prises de décisions

Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**

- 5.1 Identifier et proposer des solutions adaptées aux besoins du client
- 5.3 Assurer le suivi documentaire et physique des opérations

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette activité d'apprentissage, il est attendu que l'étudiant.e soit capable de/d' :

- Identifier les caractéristiques propres aux différents modes de transports vus au cours;
- Collaborer à la résolution de problèmes en proposant des solutions innovantes en matière de transport;
- Développer une approche responsable en intégrant dans sa réflexion en matière de transport les contraintes politiques et le cadre institutionnel général dans lequel il/elle agit;
- Développer une approche critique et responsable en intégrant la dimension durable dans ses décisions en matière de transport;
- Optimiser les opérations logistiques par la connaissance des spécificités des différents modes de transport;
- Identifier, sélectionner et assurer le suivi des prestataires des services sur base des spécificités propres aux modes de transport choisis.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECLG2B22TRAA Politique et modes de transport II

60 h / 5 C

Contenu

Cette UE mobilise notamment les contenus d'apprentissage suivants:

Evolution du transport en Belgique

Les enjeux et politiques de transport (interventions étatiques, politiques européennes, tendances LT);

Le transport aérien (organisation, infrastructure, moyens, tarification);

Le transport ferroviaire (organisation, conditions, réalisation du transport);

Le dernier kilomètre (logistique urbaine);

Eventuellement, études de cas mobilisant les Incoterms® 2020 ICC

Démarches d'apprentissage

Cours magistral;

Travaux individuels et/ou en groupe;

Analyse de cas pratiques;

Analyse d'articles d'actualité.

Une ou plusieurs visite(s) obligatoire(s) de un ou plusieurs jours peuvent être organisées.

Ces visites peuvent concerner des thématiques telles que la multimodalité et/ou les innovations du transport et de la logistique.

Suite à cette/ces visites, il peut être demandé à l'étudiant.e de réaliser un travail faisant l'objet d'une évaluation.

Les notes de l'étudiant.e font partie intégrante de la matière évaluée.

Dispositifs d'aide à la réussite

Une séance de Q/R sera proposée en fin de quadrimestre.

L'étudiant.e est invité.e à prendre contact avec l'enseignante par mail s'il/elle rencontre des difficultés pendant et/ou en dehors des séances.

Expérience gamifiée mobilisant les Incoterms® 2020 ICC à partir de scénarii tirés du réel.

Ces mécaniques de gamification visent à promouvoir une meilleure compréhension et assimilation des particularités des différents Incoterms.

Sources et références

Savy M. (2017), "le transport de marchandises: économie du fret, management, politiques des transports", Presses polytechniques et universitaires normandes.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Slides de cours;
Articles et vidéos

4. Modalités d'évaluation

Principe

Session Q1 :

10% de la note finale seront consacrés à la participation active de l'étudiant(e) et aux devoirs ou travaux côtés;
40% de la note finale résulteront d'un examen écrit portant sur la matière du Q1.

Session Q2:

10% de la note finale seront consacrés à la participation active de l'étudiant(e) et aux éventuels devoirs ou travaux côtés;
40% de la note finale résulteront d'un examen écrit portant sur la matière du Q2.

Session Q3:

100% de la note résulteront d'un examen écrit portant sur la matière vue au Q1 et au Q2.

Les modalités opérationnelles de l'évaluation seront déposées au regard de l'UE sur ConnectED.

Les étudiants « diplômables » en janvier

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention spécifique, signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Évc + Trv	10	Évc + Trv	10		0
Période d'évaluation	Eve	40	Exe	40	Exe	100

Évc = Évaluation continue, Trv = Travaux, Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera

reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).